

Date de dépôt : 23 juin 2014

Pétition

pour que les habitants soient consultés lorsqu'un établissement public (café, restaurant, bar etc.) voudra s'installer dans la rue qu'ils habitent

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ouvertures de nouveaux bars à vin, cafés et installations de terrasses sur la voie publique dans les quartiers d'habitations tels qu'à Carouge, Vieille-Ville, Pâquis, Eaux-Vives, rue de l'Ecole-de-Médecine etc. à titre d'exemple.

Ces types d'établissements sont trop souvent des sources de nuisances sonores et de bagarres lors de leurs fermetures, ou lorsque les fumeurs sortent et se retrouvent sur la voie publique pour fumer.

Les soussignés demandent aux Autorités Cantonales lorsqu'elles sont sollicitées pour accorder les autorisations pour de telles installations, qu'elles se donnent les moyens de consulter les habitants riverains, les associations d'habitants, les îlotiers de la gendarmerie et les agents des sécurités municipales pour obtenir la garantie que la tranquillité publique soit respectée.

N.B. 18 signatures
*p.a. Association des Habitants
du Centre et de la Vieille-Ville-
AHCVV
c/o Maison de quartier du
Chausse-Coq
6, Rue Chausse-Coq
1204 Genève*